

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de ST HILAIRE LE GRAND  
séance du 31/07/2018

<b>Date de la convocation</b> 26/07/2018	L' an 2018 et le 31 juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni pour un Conseil Municipal extraordinaire, au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PERSON Agnès, Maire
<b>Date d'affichage</b> 26/07/2018	
<b>Nombre de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 8 En exercice : 8 Votants : 6	Présents : Mme PERSON Agnès, Maire, Mme : PAQUOLA Antonia, MM : APPERT Pascal, MACHET Bernard et PARIS Robert  Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme THIEBAULT Lydie Absents excusés : MM. Gilles BEAULANDE et Jean-Michel GILLET  Secrétaire :
Réf : 2018-07b-01	Objet de la délibération : <b>Opération « Commune Nature»: signature d'une charte avec la région Grand Est</b> <b><u>Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique</u></b>
Pour : 4 Contre : 0 Abstentions : 2	L'utilisation de produits phytosanitaires, constitue une source de pollutions importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.  La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.  Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.  La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux. Celle-ci et son règlement sont repris en annexe de la présente délibération.
<b>Mention exécutoire : Non</b>	<u>A l'issue de l'audit et de la restitution du plan de gestion différencié réalisé par les services de la FREDON, il apparaît nécessaire pour la commune de Saint-Hilaire le Grand d'acquérir du matériel alternatif au désherbage chimique. La commune de Saint-Hilaire le Grand , sollicite à ce titre, l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie la plus haute possible pour acquérir le matériel listé en annexe.</u>  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  <b>DECIDE</b> d'inscrire la commune de Saint-Hilaire le Grand à l'Opération « Commune Nature» au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la région grand Est.  <b>DECIDE</b> d'approuver la Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics et son règlement.

**AUTORISE** le Maire de la commune de Saint-Hilaire le Grand à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie  
Le Maire, A. PERSON

le Maire



Agnès PERSON

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 06/08/2018 à 18:24:18  
Référence : 0a8d68c1669db3854dfe7e74c02b4d3114d85431